

La séparation de l'Eglise et de l'Etat, en France

— o —

Les libéraux (1) honnêtes ont pu croire autrefois que la séparation de l'Eglise et de l'Etat rendrait « l'Eglise libre dans l'Etat libre. » Personne ne peut plus avoir aujourd'hui la moindre illusion. La séparation, telle qu'elle se présente dans le projet de loi en discussion, c'est la séparation de la haine, c'est le couronnement de la persécution qui a été, depuis vingt-cinq ans, toute la politique de la République à l'égard de l'Eglise. L'Eglise y est traitée en ennemie, et le projet de loi ne contient que des moyens de destruction, d'anéantissement, aussi efficaces et aussi prompts qu'une prudence diabolique permet de les choisir. Tous les articles de cette loi ne sont que spoliations, entraves, interdictions et menaces de châtimens. Ils prennent le budget des cultes, les églises et les presbytères ; et, ce qui est plus grave, ils veulent avoir pour principal effet de séparer de Rome les catholiques français, c'est-à-dire de faire que l'Eglise de France, ne puisse plus faire partie de l'Eglise catholique. La loi prétend en effet organiser l'Eglise de France, en dehors du Pape, des évêques et des curés, qu'elle ne connaît plus, sur la base des associations cultuelles, qu'elle crée et qu'elle munit exclusivement des seuls pouvoirs religieux reconnus par elle.

La Révolution ne connaît point le repos, elle ne veut point le connaître qu'elle n'ait achevé son œuvre. Au lendemain de chacun de ses attentats, il s'est trouvé des catholiques pour croire, pour dire, pour vouloir persuader qu'elle n'irait pas plus loin. Nous voyons aujourd'hui combien était candide cet optimiste. Le but qu'elle devait atteindre lui a été marqué il y a près de deux siècles par Voltaire et par Weishaupt ; elle n'a cessé de le fixer et de le poursuivre. Pour la seconde fois, elle se tient assurée de le saisir sous peu de jours. Plaise à Dieu que dans ce second effort elle ne puisse amonceler autant de ruines et faire couler autant de sang qu'à la fin du XVIII^e siècle !

(1) Nous ne voyons guère de différence entre les « ultramontains » d'il y a trente ans, et ceux qu'on appelle aujourd'hui « libéraux », en France. (*Sem. rel. de Québec.*)